

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 14 février 2017

Délibération n° 2017 – 14/02/2017 – 1

Approbation d'une motion

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve avec 27 voix pour, 1 voix contre :

la motion suivante :

Le conseil d'administration de l'Université de Bourgogne, réuni en formation plénière le 14 février 2017, tient à faire part de sa plus vive inquiétude en ce début d'année. Depuis 2012, plus de 2000 étudiants supplémentaires ont été accueillis à l'université de Bourgogne, soit l'équivalent d'une importante composante, ce dont nous ne pouvons bien évidemment que nous réjouir. Dans le même temps, aucun moyen supplémentaire à la hauteur de cet enjeu ne nous a été octroyé par l'Etat, tant au niveau financier qu'au niveau humain, l'université de Bourgogne étant pourtant historiquement sous-dotée.

Dans ce contexte, les conditions de réalisation du budget 2017 sont particulièrement inquiétantes. La stabilité supposée de la subvention de service public, qui elle-même n'est pas garantie à ce jour, conduit mécaniquement à l'impossibilité de financer les dépenses contraintes (GVT, régime indemnitaire, etc.). Or, la réussite et l'épanouissement de tous les étudiants sont des objectifs partagés par l'ensemble de la communauté universitaire et par les pouvoirs publics. Ces objectifs ne pourront être atteints sans une augmentation significative des moyens accordés aux universités dans les mois et les années à venir. Les enseignants-chercheurs et personnels ne peuvent se résoudre à brader des formations et une recherche publique de qualité. Nous refusons que notre jeunesse soit sacrifiée par manque de moyens. Si l'Université de Bourgogne entend assumer sa responsabilité sociale d'élever le niveau de qualification des étudiants, elle ne saurait le faire au détriment de la démocratisation de l'enseignement supérieur et de la qualité de ses diplômés.

Rappelant une nouvelle fois l'engagement du Président de la République de faire de l'Enseignement supérieur et de la Recherche une priorité nationale, le Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne demande au gouvernement de prendre les mesures budgétaires nécessaires au bon fonctionnement de notre université et plus généralement du Service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Nos gouvernants devraient savoir que l'enseignement supérieur et la recherche ne représentent pas une dépense mais un investissement.

Dijon, le 15 février 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement